

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2009

MISE EN ŒUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT
(Deuxième lecture) - (n° 1692)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 230

présenté par
M. Folliot et M. Dionis du séjour

ARTICLE 15

Compléter l'alinéa 5 par les mots :

« et l'aménagement des territoires ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même.